



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Jean-Christophe BOULANGÉ
Date de convocation : 13 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 32
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-12-2022-300

Objet : Ouvertures de trois nouvelles Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AACP) sur le Budget Principal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Maurice BONTÉ, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOICHE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Claude BELLUNE à Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE, Frédéric BUVAL à Christian PALIN.

En cours de séance : Stéphane LORDELLOT à Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Germain DUTON, Gwladys COLER, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants, L2224-11 et L2311-3 et suivants ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 n°CC-04-2021-066 portant ouverture des AECP sur le budget principal ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire du 21 avril 2022 n°CC-04-2022-093 portant modifications des AECP sur le budget principal ;

Vu le 1^{er} avis de la Chambre Régionale des Comptes n° 2022-0081 du 11 octobre 2022 relatif aux comptes administratifs 2021 de CAP Nord Martinique ;

Vu le 1^{er} avis de la Chambre Régionale des Comptes n°2022-0082 du 11 octobre 2022 relatifs aux budgets primitifs 2022 de CAP Nord Martinique ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 n° CC-11-2022-264 portant modifications des AECP sur le budget principal ;

Vu le 2^{ème} Avis de la Chambre Régionale des Comptes n° 2022-0099 du 12 décembre 2022 relatif au budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant qu'en application de l'article L2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement ;

Considérant que chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants afin de tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses d'équipement ou de fonctionnement ;

Considérant que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées et votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que trois nouvelles actions pluriannuelles sont prévues à compter de l'exercice 2022, à savoir :

- L'étude de logistique urbaine,
- L'étude stratégie décarbonée déplacement PGVNMP,
- L'étude stratégique de valorisation et de gestion des itinéraires de randonnée ;

Considérant qu'il convient donc de mettre à jour le tableau des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AECP) ;

Considérant qu'il est proposé d'approuver l'ouverture de trois nouvelles autorisations d'engagement présentées dans le tableau suivant :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENTS 2022 - BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)			Numéro AP
Libellé de l'opération	Montant de l'opération		
AMO pour la mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux	64 894,00 €		2021-1
Réalisation du plan paysage transect Montagne Pelée - Les Pitons	108 500,00 €		2021-2
AMO pour l'élaboration du programme d'actions du contrat littoral Nord	226 584,00 €		2021-3
MP de téléphonie mobile	250 000,00 €		2022-1
ORB (Fonds-Saint-Denis, Grand'Rivière)	52 800,00 €		2022-2
Mission AMO Accompagnement au montage de l'Observatoire de l'Habitat et Accompagnement à la mise en oeuvre de la réforme (CIL/PPGDID/CIA)	48 825,00 €		2022-3
Etudes complémentaires relative à la collecte de données d'entrée nécessaires à l'élaboration des EDD de la mission de l'AMO	200 000,00 €		2022-4
PILHI Morne Théodore - Sainte-Marie (MOUS)	25 000,00 €		2022-5
Assistance administrative, sociale et financière du PPA et PILHI	427 000,00 €		2022-6
Etude logistique urbaine	42 000,00 €		2022-7
Etude stratégique décarbonée déplacement PGVNMP	85 000,00 €		2022-8
Etude stratégique de valorisation et de gestion des itinéraires de randonnée	40 000,00 €		2022-9
TOTAL	1 570 593,00 €		

CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)						
Numéro AP	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant total 2021-2024	
2021-1	0,00 €	32 442,00 €	32 442,00 €	0,00 €	64 884,00 €	
2021-2	0,00 €	42 558,00 €	65 942,00 €	0,00 €	108 500,00 €	
2021-3	0,00 €	10 000,00 €	108 292,00 €	108 292,00 €	226 584,00 €	
2022-1		50 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	
2022-2		13 200,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €	52 800,00 €	
2022-3		4 882,50 €	21 971,25 €	21 971,25 €	48 825,00 €	
2022-4		0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	
2022-5		2 500,00 €	11 250,00 €	11 250,00 €	25 000,00 €	
2022-6		20 000,00 €	203 500,00 €	203 500,00 €	427 000,00 €	
2022-7		2 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	42 000,00 €	
2022-8		5 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	85 000,00 €	
2022-9		1 000,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	40 000,00 €	
TOTAL	0,00 €	183 582,50 €	842 697,25 €	544 313,25 €	1 570 593,00 €	

Considérant que les membres de la commission Finances réunis le 07 décembre 2022 ont émis un avis favorable pour l'ouverture de 3 Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP) du budget principal ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'ouverture des trois nouvelles Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AECP), sur le budget principal, présentées supra.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

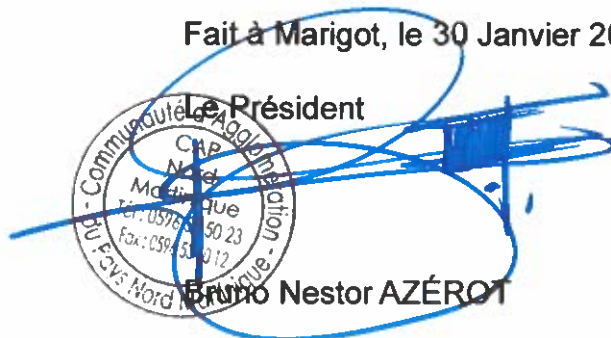
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 30 Janvier 2023

Le Président



BRUNO Nestor AZÉROT